



Commune de GERDE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE  
DU  
**CONSEIL MUNICIPAL**

En date du 15 AVRIL 2018

---

*Présents :*

*Mesdames :* Gisèle DUBARRY, Patricia BRUEL, Patricia DEBBAH, Stéphanie DOLIÉ, Cécile FERBER LEVEQUE, Ana LABERNARIE et Laure TAPIE.

*Messieurs :* Maxime BAT, Jacky CHAUVEAU, Jean-claude DEJEANNE, Maurice GUILLAUME, Pierre LASPALLES, Daniel PENE et Pierre RICHARD.

Absent : Néant

Absente excusée : Madame Patricia LAVIGNE à donné procuration de vote à Madame Gisèle DUBARRY.

*Secrétaire de séance :* Madame Laure TAPIE

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 – ELECTION DU MAIRE.
  - 2 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-2 DU CGCT.
  - 3 – ELECTION DES ADJOINTS.
-

Le Dimanche 15 Avril 2018, le Conseil Municipal de la Commune de GERDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Madame Laure TAPIE a été désignée pour assurer ces fonctions.

En vertu de l'article L.2122-8 du même C.G.C.T., le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, Monsieur Daniel PENE, est désigné pour prendre la présidence de l'Assemblée.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, note la présence des 15 conseillers municipaux et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du C.G.C.T. est remplie.

Deux assesseurs sont désignés : MM CHAUVEAU et GUILLAUME

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

A 10h30 Mme DUBARRY déclare la séance ouverte.

Elle fait l'appel des conseillers : sont présents  
Gisèle DUBARRY, Stéphanie DOLIE, Patricia DEBBAH, Patricia BRUEL, Cécile FERBER et Laure TAPIE. MM Maxime BAT, Jacky CHAUVEAU, Jean-Claude DEJEANNE, Pierre LASPALLES, Maurice GUILLAUME, Daniel PENE et Dominique RICHARD.  
Madame Patricia LAVIGNE a donné procuration de vote à Mme Gisèle DUBARRY.

Mme DUBARRY déclare les conseillers installés. Elle passe la présidence à M PENE, doyen d'âge.

## **1 - Élection du Maire**

M. PENE souhaite la bienvenue au nouveau Conseil Municipal.  
Il engage la procédure d'élection du Maire. Il fait appel à candidature : Mme DUBARRY  
Gisèle est seule candidate.

Il est procédé au vote, à bulletin secret, sur la candidature de Mme DUBARRY.

**Résultat du vote** : pour : 13 - bulletins blancs : 2 - contre : 0.

**Gisèle DUBARRY est déclarée Maire de GERDE.**

M. PENE lui transmet la présidence de la séance.

## **2 - Détermination du nombre d'adjoints en vertu de l'article L.2122-2 du CGCT**

Madame le Maire explique à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L.2122.2 du C.G.C.T., le Conseil Municipal doit déterminer le nombre d'adjoints sans que celui-ci n'excède 30% de l'effectif légal de ce Conseil.

Elle propose un nombre d'adjoints égal à 3,

Vote à bulletin secret sur la proposition d'un nombre d'adjoints égal à 3.

**Résultat du vote** : pour : 15

**Le nombre d'adjoints sera de 3.**

### 3 - Élection des adjoints.

L'élection des adjoints se fait au scrutin de liste à la majorité absolue.

Gisèle DUBARRY propose la liste suivante :

1er adjoint : Jean-Claude DEJEANNE

2ème adjoint : Pierre LASPALLES

3ème adjoint : Patricia LAVIGNE

Il n'y a pas d'autre liste proposée.

Il est procédé au vote, à bulletin secret, sur la candidature de la liste proposée par Mme DUBARRY.

**Résultat du vote** : pour : 13 - bulletins blancs : 0.

Sont proclamés adjoints :

1er adjoint : Jean-Claude DEJEANNE

2ème adjoint : Pierre LASPALLES

3ème adjoint : Patricia LAVIGNE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire lève la séance à 11h20

Le secrétaire de séance

Madame Laure TAPIE.



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Laure Tapié", is written over the right side of the official seal.